

Mort pour de la coke et de la fausse monnaie

Clarens
Une bagarre mortelle, en janvier 2019, avait pour causes la vente de cocaïne et l'écoulement de billets falsifiés

Des habitants de Clarens avaient été réveillés par un vacarme anormal le 23 janvier 2019, peu avant minuit. Quelques jours plus tard, la police cantonale annonçait qu'un Nigérian de 27 ans avait succombé à ses blessures, causées notamment par un couteau, non loin de l'École professionnelle, du dépôt des bus VMCV et tout près du poste de police. Sur place, les agents avaient interpellé un ressortissant belge âgé de 25 ans, un Suisse de 24 ans et un Nigérian de 20 ans.

À l'époque, la police n'avait pas communiqué sur l'origine du drame. L'enquête a progressé et un jugement du Tribunal cantonal portant sur la durée de la détention provisoire du principal suspect permet de mieux comprendre le contexte de l'homicide.

Le ressortissant belge fait l'objet d'une enquête du Ministère public de l'Est vaudois pour meurtre, omission de prêter secours, rixe, mise en circulation de fausse monnaie ainsi que des infractions à la loi sur les stupéfiants. «Une bagarre, vraisemblablement liée à une vente de cocaïne ou à un différend ayant pu porter sur l'écoulement de fausses coupures, a éclaté entre le prévenu et les autres», explique la

justice, qui a placé l'homme en détention provisoire le 26 janvier 2019.

Selon le Ministère public vaudois, la monnaie falsifiée consistait en «quelques fausses coupures de 50 euros». Étaient-elles inscrites dans un trafic plus large dans le cadre d'une filière? Le procureur général Éric Cottier répond par la négative: «L'apparition de fausses coupures ici ou là n'est évidemment pas rare dans des affaires de stupéfiants, mais il serait totalement hasardeux et gratuit de faire ici un lien entre des «filières.» Le Ministère public de la Confédération, en principe compétent dans le domaine de la fausse monnaie, ne s'est pas occupé du dossier.

La victime a été mortellement blessée par un coup de couteau au haut du thorax, près de la clavicule. Le prévenu conteste toutefois avoir voulu donner un coup mortel ou même blesser son adversaire. Il a expliqué que «sa principale motivation était alors de quitter au plus vite l'appartement dans lequel il se trouvait». Il souhaite s'occuper de son enfant, né par la suite, et de son amie.

La justice vaudoise veut toutefois le garder derrière les barreaux en raison du risque de fuite. Les juges ont en outre estimé que la durée de la détention provisoire n'a rien de disproportionné par rapport à la peine encourue. Ils rappellent que la rixe, à elle seule, est passible de 3 ans de prison au maximum. Et d'autres infractions devraient entrer en ligne de compte. **Philippe Maspoli**

Grand Conseil

Le congé maternité des élues bientôt dans la loi?

Débat

Le parlement veut généraliser le congé maternité pour les élues communales. Il y ajoute le congé paternité et veut l'élargir aux députés

Que se passe-t-il quand une municipale devient mère pendant son mandat? A-t-elle droit à un congé de quatre mois et à toucher ses indemnités? La loi ne dit rien et tout dépend de la Commune elle-même. Mais à l'avenir le congé maternité devrait se généraliser pour les élues locales, qu'elles soient municipales ou conseillères communales. Le Grand Conseil a en effet validé cette idée, proposée par la socialiste Sarah Neumann, par 67 voix contre 58, avec six abstentions. Il y a même ajouté la proposition d'un congé paternité.

L'idée de la gauche, soutenue par le centre, se base notamment sur le cas de la municipale écologiste yverdonnoise Carmen Tanner. Elle a accouché l'an dernier et n'a plus siégé pendant plusieurs mois, tout en continuant à toucher ses indemnités. Ses collègues de la Municipalité se sont arrangés pour pallier son absence. «Il est nécessaire d'adopter une base légale claire pour les communes. Le droit à un congé maternité ou paternité doit être inscrit dans la loi et ne doit pas faire l'objet d'une décision de cas en cas», estime le socialiste Jean Tschopp, président de la commission qui a étudié la question.

La droite a peu goûté la proposition, estimant que c'est aux Communes de régler la question.

«En outre, ce qui me gêne, c'est le terme de congé. Pour obtenir un congé, il faut être un salarié, un employé. Nous ne sommes pas des employés, mais des élus», ajoute le libéral-radical Jean-Rémy Chevalley.

Dans la foulée, les députés ont aussi validé l'idée d'un congé paternité pour eux-mêmes, alors que les députées bénéficient d'ores et déjà d'un congé maternité prévu dans un décret en début de législature. Le but: les inscrire les deux dans la loi. La bataille a surtout tourné autour du tempo à adopter. La gauche voulait une solution plutôt rapide, tandis que la droite appelait à temporiser.

«Le congé maternité ou paternité ne doit pas faire l'objet d'une décision de cas en cas»



Jean Tschopp
Député socialiste

«On ne peut pas donner des privilèges aux députés. Comment la population comprendrait-elle ce message?» s'interroge le libéral-radical Pierre Volet. Un argument que refuse l'écologiste Rebecca Joly: «Parler d'un avantage en 2020 ne tient pas. Accueillir un enfant est aussi une charge et ça doit être reconnu.»

Mathieu Signorelli

La Côte



Le dessinateur a visé juste en traitant du patois régional de manière décalée. FLORIAN CELLA

Ses «Vaudoiseries» sont le best-seller des Fêtes

Livres

L'ouvrage du Berolan Yves Schaefer fait partie des meilleures ventes de fin d'année. Il a même été réimprimé

Julien Lambert

Des expressions bien de chez nous accompagnées d'illustrations rappelant des petits coins du Pays de Vaud. Dans son atelier du pied du Jura, à Berolle, Yves Schaefer semble avoir trouvé la formule magique: son livre «Vaudoiseries» (*voir notre édition du 17 novembre*) a déjà été vendu à plus de 9000 exemplaires. Dans le marché restreint que représente la Suisse romande, c'est tout simplement ce que l'on appelle un best-seller.

«Je ne savais pas trop à quoi m'attendre, avoue l'auteur. Je n'ai pas particulièrement d'expérience dans ce domaine, puisque c'est la première fois que je travaille avec un éditeur.» Le dessinateur n'en est pourtant pas à son coup d'essai, lui qui a déjà publié de nombreux ouvrages à son



L'auteur a illustré et expliqué des mots et expressions bien de chez nous, les plaçant dans un contexte humoristique. DR

compte. Sans réaliser jusque-là de coup d'éclat. «Je n'ai pas l'âme d'un commercial. En collaborant avec les Éditions Cabédita, j'ai bénéficié d'une vraie distribution de mon livre. J'ai rapidement pu le constater: alors qu'il n'était même pas encore sorti, il s'est retrouvé en rupture de stock! Les 1700 exemplaires du premier tirage avaient tous été commandés par les librairies, via des catalogues.»

Le succès semble d'ailleurs devancer l'auteur. «D'après ce que je sais, le tirage a dépassé les 8000 exemplaires», souffle-t-il. Un coup de téléphone plus tard, ce chiffre prend déjà l'ascenseur:

«Je n'ai pas encore prévenu Yves, mais on vient d'en réimprimer 2000 puisque le bouquin était épuisé après les Fêtes, se réjouit son éditeur Éric Caboussat. Je n'ai jamais connu ça et je ne sais pas où ça va s'arrêter! Je pensais bien que ce livre avait du potentiel, mais de là à atteindre le seuil des 10000 exemplaires... Dans ce métier, ce n'est pas tous les jours que l'on a un cadeau comme ça!»

Numéro un chez Payot

La sortie du livre juste avant la période de Noël a évidemment joué un rôle. «Lorsque je suis allé faire des séances de dédicace dans des librairies, plusieurs personnes en

prenaient deux ou trois pour faire des cadeaux», note Yves Schaefer. Et d'ajouter: «Une librairie à Nyon a même retiré les «Vaudoiseries» de la vente 24 heures avant ma venue pour être sûre d'en avoir suffisamment le jour J.»

«Le timing était idéal, constate Pascal Vandenberghe, patron des librairies Payot. Après un départ timide en octobre, les ventes ont décollé avant les Fêtes. Le livre s'est ainsi retrouvé numéro un dans nos enseignes vaudoises en décembre, et troisième au niveau national. Si le succès a dépassé les attentes, je ne suis pas tant surpris que ça. Le public est très sensible à tout ce qui est local et en lien avec le patrimoine.»

Se retrouver en haut de l'affiche, le dessinateur de Berolle ne l'attendait pas forcément. «Il existe plein de lexiques ou autres dictionnaires qui parlent du patois vaudois. Mais ce sont souvent des ouvrages un peu lourds à digérer. J'ai essayé de faire quelque chose de décalé, en plaçant tous ces mots dans un contexte qui se veut drôle. Et vu le nombre de remerciements que j'ai reçus, il faut croire que ça a marché!»

De quoi imaginer un tome 2? «Il y aurait la matière, mais je ne suis pas convaincu que ça aurait du sens. J'ai d'autres projets en tête, mais il est trop tôt pour en parler», conclut Yves Schaefer.

En chiffres

10 000 C'est le tirage actuel du livre d'Yves Schaefer. Selon l'éditeur, 9000 exemplaires ont déjà été vendus. Intemporel, l'ouvrage pourrait bien perdurer dans le temps.

1 «Vaudoiseries» a séduit les Vaudois! Le livre s'est placé en tête des ventes de décembre dans les librairies Payot du canton.

250 Le dessinateur a retenu quelque 250 mots et expressions du patois vaudois, qu'il a mis en scène pour les expliquer.

1000 En Suisse romande, un ouvrage vendu à plus de 1000 exemplaires est considéré comme un best-seller. De quoi mesurer la performance réalisée par «Vaudoiseries».

Un imbroglio a retardé la réfection de la route défoncée

Bassins

Qui est responsable de l'état déplorable du tronçon qui traverse le hameau Le Châtelard, la Commune ou le Canton?

Depuis des mois, le bout de route qui traverse Le Châtelard, hameau de la commune de Bassins, est dans un état désastreux. Les trous dans la chaussée représentent même un véritable danger pour les deux-roues. «Que font les collectivités publiques avec nos impôts?», se demandent les

usagers de cette route empruntée par 3400 véhicules chaque jour. Et, question subsidiaire: est-ce au Canton ou à la Commune de financer ces travaux?

C'est là que l'histoire se corse. Suite au développement du hameau, les autorités de Bassins ont demandé il y a quelques années la pose de panneaux de signalisation limitant la vitesse à 50 km/h aux deux entrées de la commune. En juin 2015, le tronçon a alors été classé «en traversée de localité» et son entretien, jusque-là pris en charge par le Canton, est devenu une responsabilité communale.

Le syndic de Bassins, Didier Lohri, ne conteste pas ce changement de régime, mais relève que le Canton a remis une route en mauvais état. «Les trous datent d'avant. Nous avons demandé une remise en ordre, chose qui n'a pas été faite. Ce n'est pas normal. Alors nous avons négocié, ce qui a pris du temps.»

De son côté, le chef de la Division entretien des routes à l'État de Vaud, Laurent Tribolet, a une autre version. «La règle dans ce genre de situation, valable pour toutes les communes vaudoises, c'est qu'au moment où il y a des

travaux à réaliser, la Commune touche des subventions à hauteur maximale de 50% des coûts, ce taux variant selon plusieurs critères. La réfection de la RC32, qui relie La Cézille à Bassins, est programmée pour fin 2020, début 2021. Nous avons d'ores et déjà mis en soumission les travaux en traversée de localité au Châtelard. Ces travaux seront à la charge de la Commune, qui touchera des subventions.» Cet arrangement convient au syndic de Bassins. Moins aux usagers, qui auraient préféré voir les trous bouchés plus tôt. **Y.M.**